

**Complément de décision n°2022/12
relatif à l'accréditation de
l'École centrale d'électronique
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction demandée dans la décision n° 2022/12, portant sur l'élaboration d'un plan d'actions visant à répondre aux exigences figurant dans le R&O 2022 de la CTI et concernant le taux d'encadrement global ainsi que le pourcentage d'heures enseignées par des enseignants-chercheurs.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École centrale d'électronique ;
- Vu la note de synthèse établie par Gilles SAINTEMARIE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 septembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport sur injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 septembre 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON